# *Réunion de Conseil Municipal*

# *Lundi 04 mai 2015*

***Présents :*** Laurence BIWERSI-PATOIS, Bernard BROGNARD, Jérôme CHEVALIER, Didier DONEY, Arnaud FORTIN, Emmanuel GREMAUD, Vanessa GUINCHARD, Ludovic LAMBERT, Sylvain LAURENT, Victor PEREIRA, Jean-Michel TOURNIER, Jean-Marie TRIPONNEY, Franck VILLEMAIN

Excusées : Myriam VIENOT qui donne procuration à Vanessa GUINCHARD

Anne-Lise GASNER

**Secrétaire de séance :** Arnaud FORTIN

---

## *1. Approbation du compte rendu de la réunion de Conseil Municipal du 30 mars 2015 :*

Le compte rendu de la réunion de Conseil Municipal du 30 mars 2015 est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

## *2. Modification du règlement de lotissement « Le Ban aux Vaux » :*

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la demande d'un co-loti du lotissement « Ban aux Vaux » concernant une modification du règlement du dit lotissement,

Après étude de la commission « Urbanisme », il est proposé de modifier ce règlement comme suit, à savoir :

- Article 10 :
  - Actuel

La construction d'annexes indépendantes est interdite. Les locaux de service devront donc être incorporés dans le bâtiment d'habitation.

Est substitué par l'article 10 suivant :

- **Nouvel article 10**

Les locaux de service devront donc être incorporés dans le bâtiment d'habitation. Toutefois, la construction d'une annexe indépendante est autorisée à condition de respecter les normes suivantes :

- Surface maximum de 20 m²
- Hauteur maximum au faîtage 3 mètres
- Matériau de couverture rouge ou rouge vieillie adapté aux contraintes techniques dues à la pente du toit.
- Construction en limite séparative acceptée
- Murs style chalet ou crépi

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal valide la proposition, et autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à cette opération.

## ***3. Choix du maître d'œuvre pour la réalisation du PLU***

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, suite à la consultation dans le but de retenir un maître d'œuvre pour l'élaboration du PLU, 5 offres ont été reçues en Mairie. L'ouverture des plis a eu lieu le vendredi 13 mars. Après contrôle et analyse des offres par les services de la DDT, la commission d'appels d'offres réunie le lundi 27 avril 2015 propose de retenir le cabinet BUREAU NATURA de Vincelles (39), entreprise qui présente l'offre la mieux disante pour un montant de 25 000.00 € HT.

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal valide la proposition, et autorise Monsieur le Maire à signer le marché.

## ***4. Enfouissement des réseaux d'électricité – Suppression d'un poste cabine haute Rue du Capitaine TREILHES – Eclairage public – Génie civil de télécommunication :***

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est envisagé de réaliser un programme d'enfouissement des réseaux de distribution publique d'électricité existants sous la maîtrise d'ouvrage du SYDED. L'opération est située Rue du Capitaine TREILHES du carrefour des départementales D201 et D437 jusqu'à la sortie du village direction Maîche.

Monsieur le Maire propose également de réaliser sur le même périmètre les travaux d'éclairage public et de génie civil de télécommunication associés, dont la maîtrise d'ouvrage serait confiée au SYDED, conformément aux modalités prévus dans la convention de mandat.

L'estimation sommaire du coût globale de l'opération s'élève à 328 270.00 € TTC. Les coûts inhérents à chaque catégorie de travaux, ainsi que les participations financières, sont précisés en annexe.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, après délibération à l'unanimité :

- s'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget primitif de la commune
- demande au SYDED d'assurer la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des travaux définis ci-dessus
- Autorise le Maire à signer la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage jointe relative aux travaux d'éclairage public et de génie civil de télécommunication
- Autorise le Maire à signer la convention financière jointe relative à l'ensemble des travaux, ainsi que l'annexe prévisionnelle, et à signer tous les documents nécessaires au bon déroulement de cette opération
- accepte de transférer au SYDED l'intégralité des Certificats d'Economies d'Energie générés par les travaux d'éclairage public et autorise le Maire à signer la convention correspondante.

## ***5. Enfouissement des réseaux d'électricité – Suppression d'un poste cabine haute Rue du Capitaine TREILHES – Eclairage public – Génie civil de télécommunication :***

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est envisagé de réaliser un programme d'enfouissement des réseaux de distribution publique d'électricité existants sous la maîtrise d'ouvrage du SYDED. L'opération est située Rue du Capitaine TREILHES (Poste Cabine Haute village).

L'estimation sommaire du coût globale de l'opération s'élève à 64 970.00 € TTC. Les coûts inhérents à chaque catégorie de travaux, ainsi que les participations financières, sont précisés en annexe.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, après délibération à l'unanimité :

- s'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget primitif de la commune
- demande au SYDED d'assurer la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des travaux définis ci-dessus
- Autorise le Maire à signer la convention financière jointe relative à l'ensemble des travaux, ainsi que l'annexe prévisionnelle, et à signer tous les documents nécessaires au bon déroulement de cette opération
- accepte de transférer au SYDED l'intégralité des Certificats d'Economies d'Energie générés par les travaux d'éclairage public et autorise le Maire à signer la convention correspondante.

## *6. Choix de l'entreprise pour le changement de chaudière de l'école :*

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il serait judicieux de changer la chaudière du bâtiment abritant l'école ainsi que deux appartements, devenue vétuste.

Après l'étude de la commission « Bâtiment » et l'analyse des différents devis, il est proposé de retenir l'entreprise BARLALAT de Maîche(25) dont le montant du devis s'élève à 13 472.09 € HT.

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal valide la proposition, et autorise Monsieur le Maire à signer le marché.

## *7. Choix des entreprises pour travaux divers :*

L'adjoint au Maire expose le souhait de la commission « Bâtiment » de réaliser un certain nombre de travaux sur les bâtiments communaux dans le but de les entretenir régulièrement.

Après l'étude de la commission « Bâtiment » et l'analyse des différents devis, il est proposé :

- de retenir l'entreprise HOLUP de Damprichard (25) pour des travaux de réfection des descentes de chéneaux devant la salle des fêtes des Tilleuls pour un montant de 960.00 € HT. Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal valide la proposition, et autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

- de retenir l'entreprise HOLUP de Damprichard (25) pour la pose de tablettes sur les rebords des fenêtres « œil de bœuf » des appartements 1 et 2 au-dessus de la salle des Marronniers pour un montant de 200.00 € HT. Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal valide la proposition, et autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

- de retenir l'entreprise ROMAIN Jean-Michel des Fontenelles (25) pour la réfection des peintures de l'arche d'entrée et des dessous de toit de la salle des Tilleuls pour un montant de 1 129.50 € HT. Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal valide la proposition, et autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

- de retenir l'entreprise BARBALAT de Maîche (25) pour la pose d'un chauffe-eau de 200 litres dans la salle des Marronniers pour un montant de 1 284.00 €

HT. Après délibération (12 pour ; 1 abstention ; 1 contre), le Conseil Municipal valide la proposition, et autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

- de retenir l'entreprise BARBALAT de Maîche (25) pour la pose d'un adoucisseur dans la salle des Marronniers pour un montant de 1 188.00 € HT. Après délibération (12 pour ; 2 contre), le Conseil Municipal valide la proposition, et autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

- de retenir l'entreprise PRO & Cie de Maîche (25) pour la modification de l'éclairage de la cage de l'escalier à l'intérieur de l'école pour un montant de 150.00 € HT. Après délibération (13 pour ; 1 abstention), le Conseil Municipal valide la proposition, et autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

- de retenir l'entreprise PRO & Cie de Maîche (25) pour la modification et le remplacement de l'éclairage dans la cage d'escalier menant aux appartements dans le bâtiment de l'école pour un montant de 930.84 € HT. Après délibération (13 pour ; 1 abstention), le Conseil Municipal valide la proposition, et autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

- de retenir l'entreprise PRO & Cie de Maîche (25) pour la pose de 6 détecteurs de fumée dans les différents appartements communaux pour un montant de 191.16 € HT. Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal valide la proposition, et autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

## ***8. Choix de l'entreprise pour la création d'un sentier entre la salle des Tilleuls et le parking de la Mairie :***

L'adjoint au Maire expose le souhait de la commission « Embellissement du village » de créer un sentier entre la salle des Tilleuls et le parking de la Mairie, dans le but de garantir la sécurité des enfants et des parents qui sortent de l'école et qui rejoignent leurs véhicules en stationnement.

Après l'étude de la commission et l'analyse des différents devis, il est proposé de retenir l'entreprise Stéphane TRIPONNEY pour un montant de 1 453.08 € HT.

Après délibération (13 pour ; 1 abstention), le Conseil Municipal valide la proposition, et autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

## ***9. Choix de l'entreprise pour le ravalement des façades du vestiaire du stade :***

Au vu de l'état des façades extérieures du bâtiment communal abritant les vestiaires du stade, l'adjoint au Maire expose le souhait de la commission « Bâtiment » de procéder au ravalement de ces façades.

Après l'étude de la commission et l'analyse des différents devis, il est proposé de retenir l'entreprise SALVI de Morteau (25) pour un montant de 5 158.63 € HT.

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal valide la proposition, et autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

## ***10. Subventions 2015 aux associations***

### ***Associations de Frambouhans***

Après l'étude de la commission « Vie associative » et l'analyse des différents questionnaires retournés par les associations, il est proposé d'octroyer les subventions de fonctionnement suivantes :

- ◊ A.C.C.A. (Chasse) 160.00 €
- ◊ Club de l'amitié 160.00 €
- ◊ Le Muppet's Band 160.00 €
- ◊ Les ailes de la Cendrée 160.00 €
- ◊ Un rêve, Un cheval, Une famille, Le Cuché : 160.00 €
- ◊ A.S.F. (Foot) 15 € par licencié de – de 18 ans, soit 50 licenciés x 15 = 750.00 € sachant qu'un solde de 94.20 € est retenu suite à l'achat du tracteur en 2012.
- ◊ GAF 610.00 € sachant qu'un solde de 49.11 € est retenu suite à l'achat des chapiteaux en 2012
- ◊ LES PETITS ECOLIERS 5.00 € par enfant scolarisés à FRAMBOUHANS soit 118 élèves x 5 = 590.00 €

Le Conseil Municipal valide les propositions à l'unanimité, un courrier sera envoyé aux associations.

### **Associations extérieures à Frambouhans**

Suite à la demande de subvention de la JEANNE D'ARC de Maîche, et après étude de leur dossier qui concerne 14 enfants de moins de 18 ans de notre

commune, la commission « Vie associative » propose d'attribuer une subvention à hauteur de 15 € par enfant de moins de 18 ans soit 210.00 €.

Suite à la demande de subvention du Tennis Club de Maîche, et après étude de leur dossier qui concerne 11 enfants de moins de 18 ans de notre commune, la commission « Vie associative » propose d'attribuer une subvention à hauteur de 15 € par enfant de moins de 18 ans soit 155.00 €.

Suite à la demande de l'ADMR, le responsable de la Commission « Vie associative » informe le Conseil Municipal que les quatre communes (Frambouhans, Les Ecorces, Fournet-Blancheroche et Charquemont) versent la même côte part à savoir 0.90 € par habitant soit 770.40 € équivalent à l'avis population INSEE du 1er janvier 2015 qui est de 856 habitants.

En contrepartie de la disponibilité de l'Harmonie de Maîche au cours de la Cérémonie du 11 novembre, la commission « Vie associative » propose d'attribuer une subvention de 160.00 € à cette association.

Le Conseil Municipal valide les propositions à l'unanimité, un courrier sera envoyé aux associations.

**Associations à but caritatif ou humanitaire extérieures à Frambouhans**

Afin de poursuivre la politique adoptée depuis plusieurs années concernant les associations à but caritatif ou humanitaire extérieures à FRAMBOUHANS, à savoir allouer un montant de 100.00 € à une association différente chaque année, la commission « Vie associative » propose d'attribuer une subvention de 100.00 € à la BANQUE ALIMENTAIRE du Doubs. Pour information, 8 demandes ont été reçues en Mairie.

Le Conseil Municipal valide la proposition (13 pour et 1 abstention), un courrier sera envoyé aux associations.

**Voyages scolaires des enfants du village fréquentant des établissements scolaires extérieurs à Frambouhans**

Afin de poursuivre la politique adoptée depuis plusieurs années concernant les demandes de subventions pour les voyages scolaires des enfants du village fréquentant des établissements scolaires extérieurs à Frambouhans, la commission « Vie associative » propose de ne pas attribuer de subvention. Pour information, 2 demandes ont été reçues en Mairie.

Le Conseil Municipal valide la proposition à l'unanimité, un courrier sera envoyé aux établissements scolaires.

## ***11. Courriers divers***

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que 2 acquéreurs potentiels ont fait la demande pour réserver une même parcelle de terrain située au lotissement du TACOT pour les prochaines années.

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur le choix de l'acquéreur afin que celui-ci puissent travailler sur son projet.

Après étude par la commission « Urbanisme », il est proposé de favoriser une construction d'habitation à but résidentiel et non secondaire. De plus, il est également proposé de favoriser les personnes pouvant acquérir une parcelle dans les délais les plus courts.

Dans le cas précis, sachant que le premier acquéreur potentiel ne peut acheter la parcelle qu'en 2018 et souhaite y apposer un pavillon secondaire, sachant que le second acquéreur potentiel souhaite acheter la parcelle en 2016 et y apposer un pavillon résidentiel pour lui-même, il est proposé d'octroyer la réservation pour le second acquéreur. Toutefois, au cas où celui-ci ne souhaiterait plus acheté cette parcelle, elle sera proposée au premier acquéreur.

Après délibération (11 pour et 3 abstentions), le Conseil Municipal valide la proposition, et autorise Monsieur le Maire à avertir les deux demandeurs.

La séance est levée à 22h50.

**CONSEIL MUNICIPAL DE FRAMBOUHANS**

**Réunion du 04 mai 2015**

## Questions diverses

---

***Information n°1 :***

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier d'un habitant de FRAMBOUHANS qui souhaite bénéficier du terrain vacant en Zone Artisanale afin d'y mettre 2 chevaux durant l'été. Après discussion avec le Président du Syndicat de la Pastorale, aucun agriculteur n'est intéressé. C'est pourquoi le Conseil Municipal donne son accord. Un courrier sera envoyé au demandeur.

---

***Information n°2 :***

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que deux subventions ont été allouées à la commune sous forme de DETR.

Une subvention de 9 276.00 € pour les travaux de création de trottoir pour la Rue des Louvières (25 % du marché initial)

Une subvention de 30 074.00 € pour les travaux de création de salles de classe au bâtiment scolaire (25 % du marché initial).

.

---

***Information n°3 :***

Monsieur l'adjoint au Maire donne les informations concernant la nouvelle distribution concernant la collecte des ordures ménagères par les services de la CCPM.

---

***Information n°4 :***

Madame la conseillère municipale, porte à la réflexion de trouver une meilleure solution pour le dépôt des déchets de la balayeuse suite au nettoyage des rues.

Monsieur l'adjoint au Maire va étudier le sujet en se tournant vers les autres communes et la déchèterie